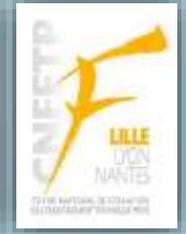


Olympiades Santé Sécurité



CONSIGNES :

Sur chaque diapositive, il y a 4 propositions de réponses.

Vous devez entourer la(les) bonne(s) réponse(s) sur la grille papier qui vous est fournie.

Il peut y avoir plusieurs bonnes réponses par diapositive

Remerciements à l'INRS pour la quasi totalité des photos illustrant ces diapositives



Contexte

Manutentions

- A – L'opérateur utilise un dispositif d'aide à la manutention afin de réduire les risques liés aux manutentions manuelles.
- B – L'opérateur utilise ce dispositif pour ne pas se salir.
- C – Un dispositif d'aide à la manutention doit faire l'objet de vérifications périodiques organisées au sein de l'entreprise.
- D – Un dispositif d'aide à la manutention doit faire l'objet de vérifications périodiques par un organisme agréé.



Contexte

Caissière en hypermarché

A – La manutention régulière de ce type de colis peut générer des troubles musculo-squelettiques (TMS) pour la caissière.

B – De part sa position de travail (mains sous le niveau du cœur), il n'y a pas de risque de TMS.

C – Un texte de la Sécurité Sociale recommande l'interdiction de passage en caisse des colis de plus de 8kg.

D – Il est possible de trouver, sur les colis de plus de 8kg, des étiquettes détachables avec code barre pour le passage en caisse.



Contexte

Equipements de protection individuelle

- A – Les équipements de protection individuelle ne suppriment pas le risque, mais limitent les conséquences d'un accident.
- B – Il n'y a pas de risque du fait qu'il s'agit d'un produit de nettoyage.
- C – Les gants en latex sont efficaces pour toutes les activités.
- D – Les gants en latex sont supportés par tout le monde.



Contexte

Sauvetage Secourisme du Travail

- A – Dans une trousse à pharmacie, on doit trouver de l'aspirine.
- B – Le SST (Sauveteur Secouriste du Travail) est identifié par un symbole sur son vêtement de travail.
- C – Les trousse à pharmacie sont fournies par la Sécurité Sociale.
- D – La réglementation prévoit 1 SST pour 20 salariés ou 1 SST par équipe.



Contexte

Travail répétitif

**Mise en caisses de
bouteilles**

A – Un travail de ce type peut générer des TMS de type ‘canal carpien’.

B – Les produits pèsent 1,2 kg, il n’y a donc pas de risque.

C – Etant donné la hauteur de prise des bouteilles (hauteur d’épaule), il existe un risque d’apparition de TMS aux épaules.

D – La posture de travail de l’opératrice peut générer des douleurs dorsales.



Contexte

Manutentions

Utilisation d'un transpalette manuel.

- A – Un opérateur doit recevoir une formation avant d'utiliser un transpalette.
- B – L'opérateur utilise un transpalette, il ne risque pas de lumbago (mal de dos).
- C – La charge maximale doit être inscrite sur le transpalette.
- D – Le Code du Travail impose le port de chaussures de sécurité lors de cette activité.



Contexte

Circulation

- A – Ce panneau signifie qu’il est interdit de marcher sur l’herbe.
- B – Ce panneau signifie que le passage est interdit aux piétons.
- C – Ce panneau signifie qu’il y a un risque de glissade.
- D – Les entreprises doivent disposer d’un plan de circulation interne qui précise les circulations des engins et des piétons.



Contexte

Travail en boulangerie

- A – L'exposition à la farine peut provoquer une allergie.
- B – Il n'y a pas de risque, la farine est un produit alimentaire.
- C – La soufflette est le meilleur moyen pour nettoyer les locaux et machines.
- D – Dans certaines conditions la farine peut générer un risque d'explosion.



Contexte

**Travail sur machine
(presse plieuse
hydraulique)**

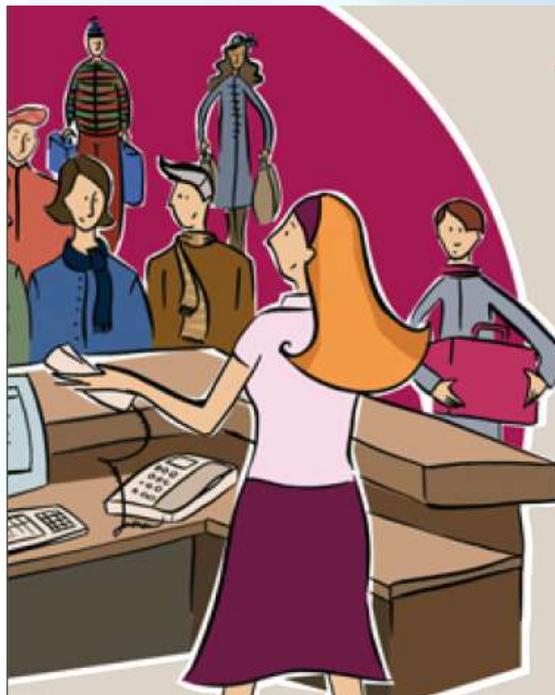
- A – Il n’y a pas de risque sur cette photo du fait que l’opérateur porte des gants.
- B – Il y a un risque de coupure lors de la manutention des tôles.
- C – Il est interdit d’utiliser une pédale de commande sur une presse plieuse.
- D – Il est obligatoire de mettre une protection de la face avant sur une presse plieuse hydraulique si cela est techniquement possible.



Contexte

Bombes aérosol

- A – Il y a un risque d'incendie lors de l'utilisation d'une bombe aérosol.
- B – Le port de gants est obligatoire lors de la pulvérisation.
- C – Les entreprises doivent avoir les fiches de données de sécurité de ces produits.
- D – Les bombes aérosol doivent faire l'objet de procédures particulières d'élimination de déchets.



Contexte

Hôtellerie Réception

- A – La réglementation prévoit l'interdiction de travailler debout.
- B – Cette activité peut générer du stress.
- C – Les réceptionnistes en hôtellerie peuvent être exposé(e)s à des risques d'agressions.
- D – Le travail de réceptionniste peut être considéré comme « pénible » au vu de la réglementation sur la pénibilité.



Contexte

Engins de chantier

- A – Les cabines des engins de chantier doivent être équipées de ceintures de sécurité.
- B – Les conducteurs d’engins de chantier doivent avoir suivi une formation de type CACES (Certificat d’Aptitude à la Conduite En Sécurité).
- C – Les conducteurs d’engins doivent avoir le permis ‘poids lourds’ en plus du CACES.
- D – Bien que les travaux de chantier soient situés hors siège de l’entreprise, ces travaux doivent être intégrés dans l’évaluation des risques professionnels.



Contexte

Bâtiment

- A – Le contact avec le ciment frais peut provoquer une maladie professionnelle.
- B – Le matériel électroportatif est interdit en extérieur du fait des risques de pluie.
- C – Il n’y a pas de troubles musculo-squelettiques dans les activités du bâtiment du fait de la diversité des tâches.
- D – Les entreprises de bâtiment ne doivent rédiger un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) que pour les chantiers où travailleront plus de 10 compagnons.



Contexte

Circulation en entreprise et chariots automoteurs

- A – Dans toutes les entreprises, ce sont les piétons qui sont prioritaires.
- B – Les panneaux de circulation installés en entreprise peuvent être identiques à ceux du code de la route.
- C – Il est préférable d'utiliser des chariots électriques à l'intérieur des locaux.
- D – Une entreprise stockant des produits inflammables a interdiction d'utiliser des chariots fonctionnant au Diesel.



Contexte

Pressing

- A – Les produits utilisés dans les pressings peuvent causer des maladies professionnelles.
- B – L'opératrice devrait porter un masque pour se protéger des produits chimiques.
- C – L'entreprise utilise des produits de lavage à base de dérivés pétroliers, elle devrait installer une aspiration au dessus de l'ouverture.
- D – Selon les principes de prévention, l'entreprise devrait chercher à substituer ce produit avant de mettre en place des moyens de protection collective ou individuelle.



Contexte

Coiffure

- A – Les produits utilisés dans les salons de coiffure peuvent causer des dermatoses.
- B – Le code du travail impose le port de gants de protection pour les coiffeurs.
- C – L'utilisation régulière des ciseaux de coupe peut générer des TMS (troubles musculo-squelettiques).
- D – Les postures de travail des coiffeuses doivent être prises en compte dans le cadre de la « loi sur la pénibilité au travail ».



Contexte

Bâtiment

Utilisation d'un brise-roche (marteau-piqueur)

- A – L'utilisation régulière de cette machine peut causer une surdité professionnelle.
- B – Le port de gants de sécurité supprime les risques liés aux vibrations.
- C – Cette machine génère un niveau sonore supérieur à 80 dBA.
- D – Les vibrations générées par ce matériel peuvent provoquer une maladie professionnelle des membres supérieurs.



Contexte

Etiquetage des produits chimiques

- A – Ce produit est irritant.
- B – Ce produit est inflammable.
- C – Ce produit empoisonne à forte dose.
- D – Cette étiquette est adoptée à l'échelon mondial.



Contexte

**Travail en hauteur
Plateforme individuelle
roulante légère**

A – Ce matériel remplace un escabeau.

B – Il faut avoir suivi une formation spécifique de type CACES pour utiliser un matériel de ce type.

C – Ce type de matériel doit être vérifié trimestriellement par un organisme agréé.

D – Dans les Plans de Prévention les moyens à mettre en œuvre pour le travail en hauteur doivent être précisés.



Contexte

Opératrice en centre d'appels téléphoniques

- A – Le travail sur écran peut entraîner une fatigue visuelle.
- B – L'écran est situé trop loin de l'opératrice.
- C – L'INRS recommande un éclairage de 300 à 500 lux pour le travail de bureau.
- D – Le code du travail impose une température minimale pour le travail en bureau.



Contexte

Restauration

-Risque de glissade

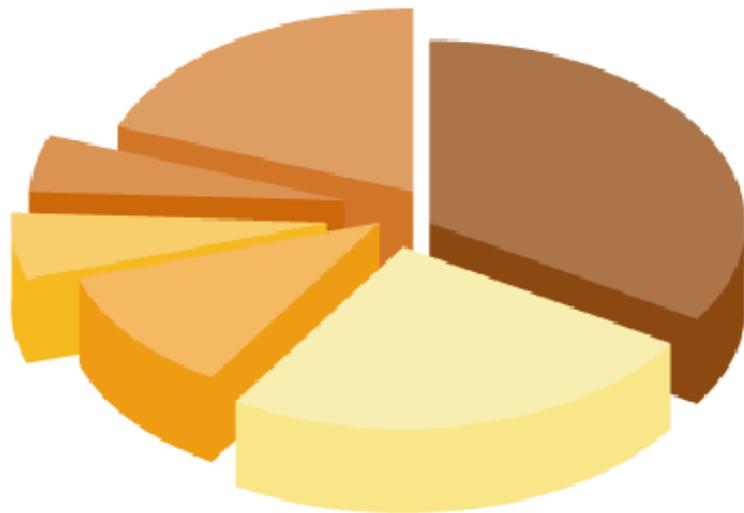
-Equipements de
protection individuelle

A – Ce sont les glissades qui provoquent le plus grand nombre d'accidents de travail avec arrêt.

B – Un affichage « sol glissant » permet de supprimer les risques.

C – Le port de chaussures de sécurité est obligatoire en cuisine.

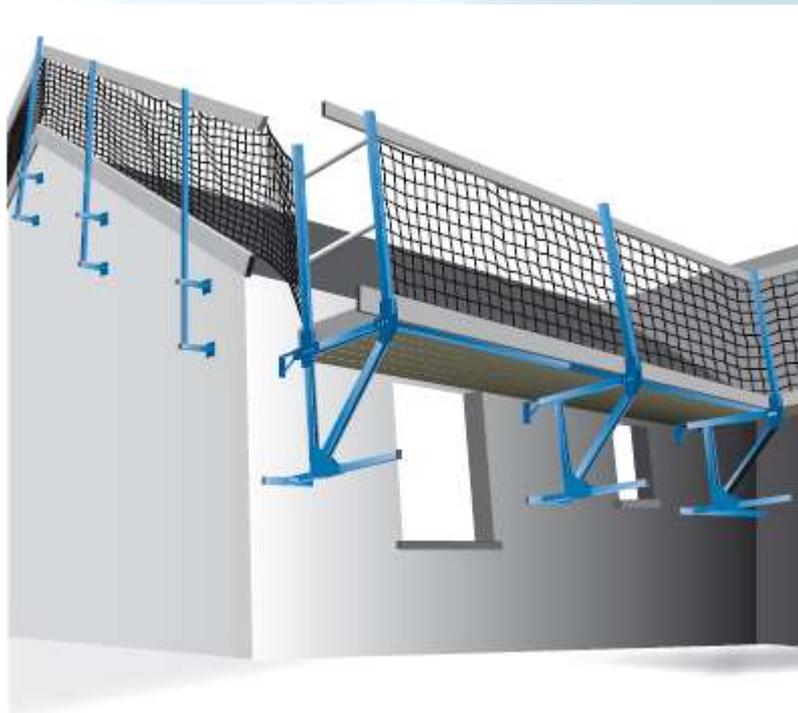
D – Il existe des revêtements de sols anti-dérapants pouvant être installés dans les cuisines.



Contexte

Maladies professionnelles

- A – Toute maladie survenant sur le lieu de travail est une maladie professionnelle.
- B – C'est la Sécurité Sociale qui fixe la liste des maladies professionnelles.
- C – C'est l'employeur qui déclare la maladie professionnelle d'un de ses salariés.
- D – Le coût des maladies professionnelles a dépassé celui des accidents de travail en 2011.



Contexte

Chutes de hauteur

- A – Il faut privilégier les équipements de protection individuelle plutôt que les protections collectives.
- B – Ce type de matériel peut être utilisé par les charpentiers et les couvreurs.
- C – Ce type de protection n'est pas réglementaire, il faut un échafaudage de pied.
- D – Le type de matériel de protection doit être étudié pour la remise du devis lors d'un appel d'offre.



Contexte

Conduite et téléphone

- A – Sur cette photo, le conducteur commet une infraction en téléphonant.
- B – Même les appels professionnels sont interdits en conduisant.
- C – L'évaluation des risques professionnels doit prendre en compte le risque routier.
- D – Une entreprise doit s'organiser pour que son personnel n'ait pas à téléphoner au volant.



Contexte

Travail de la viande

- A – L'utilisation régulière d'un couteau peut générer des troubles musculo-squelettiques dans cette profession.
- B – Un boucher diplômé n'a pas besoin d'une formation sécurité au poste de travail lors de son embauche.
- C – Un couteau bien aiguisé réduit le risque de trouble musculo-squelettique.
- D – Il existe des formations spécifiques relatives à l'affûtage des couteaux.



Contexte

Stockages

- A – Il est interdit de superposer deux palettes comme présenté sur la photo.
- B – Les palettes situées en hauteur doivent être entourées d'un film plastique (ou autre) afin d'éviter la chute des produits stockés sur la palette.
- C – Les palettes doivent être d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre (palette comprise).
- D – Les zones de stockage doivent être matérialisées au sol.



Contexte

Véhicule utilitaire léger

**(moins de 3,5 tonnes
PTAC)**

A – PTAC veut dire : Poids Total Autorisé en Charge.

B – PTAC veut dire : Poids Total Avant la Charge.

C – Un GPS permet de réduire le risque routier.

D – Les Véhicules Utilitaires Légers doivent obligatoirement être équipés d'un 'kit mains libres' afin que le conducteur puisse répondre aux appels professionnels tout en conduisant.



Contexte

Sauvetage secourisme du travail

- A – La présence de SST (ou équivalent) est obligatoire dans toutes les entreprises.
- B – Les SST sont identifiés grâce à un macaron rouge sur leur vêtement de travail.
- C – Les SST doivent être recyclés tous les 2 ans.
- D – Un pompier volontaire n'a pas besoin de suivre une formation SST pour intervenir en entreprise.



Contexte

Transpalette électrique

- A – La charge maximale doit être indiquée de façon visible sur le transpalette.
- B – Tous les opérateurs travaillant dans le local de stockage peuvent utiliser un chariot de ce type.
- C – Le Code du Travail impose le port d'un gilet rétro-réfléchissant pour conduire un chariot automoteur.
- D – Un plan de circulation doit être établi dans les entreprises de stockage.



Contexte

Stockage des produits chimiques

- A – Les produits chimiques doivent être étiquetés.
- B – Tous les produits chimiques doivent être stockés dans des armoires.
- C – Les produits chimiques doivent être stockés sur des bacs de rétention.
- D – Les fiches de données de sécurité prévoient les conditions de stockage de produits chimiques.

Olympiades

Santé Sécurité

Question subsidiaire 1

En 2011, selon les chiffres de la Sécurité Sociale, combien y a-t-il eu d'accidents de travail mortels ?

Question subsidiaire 2

En 2011, selon les chiffres de la Sécurité Sociale, quelle était, en nombre de jours, la durée moyenne d'un accident de travail avec arrêt ?